

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9-12 juin 2008

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/6-E/1
8 mai 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

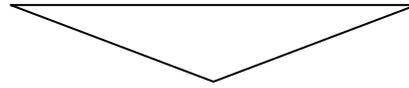
Directeur financier et Directeur, FL*:	M. A. Abdulla	tél.: 066513-2401
Directeur financier adjoint et Directeur, FLA**:	M. E. Whiting	tél.: 066513-2701
Chef, FLAG***:	Mme M. Bautista-Owen	tél.: 066513-2240

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

- * Division des services financiers et juridiques
- ** Bureau de la comptabilité
- *** Sous-Division de la comptabilité générale



PROJET DE DECISION*



Le Conseil

- i) prend note du "Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes";
- ii) prend note également de la proposition du Secrétariat d'après laquelle tous les rapports du Commissaire aux comptes présentés au Conseil devront à l'avenir être accompagnés d'une réponse du Secrétariat ainsi que d'un plan d'action concernant la mise en œuvre des recommandations contenues dans lesdits rapports; et
- iii) prend note en outre qu'un rapport résumé sur la mise en œuvre de toutes les recommandations de l'audit externe sera présenté à chaque session annuelle du Conseil, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture demandant au Conseil d'envisager de ne recevoir qu'un rapport intérimaire par an.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2008/16) publié à la fin de la session du Conseil.

RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ce rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes sur les audits entrepris par ses soins. Les rapports intérimaires sont fournis à toutes les sessions du Conseil. Le présent rapport intérimaire expose les recommandations qui demandaient encore à être appliquées dans le dernier rapport intérimaire et énonce les mesures prises et les recommandations appliquées depuis.
2. Comme recommandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Conseil d'administration voudra peut-être envisager de ne recevoir qu'un seul rapport de situation par an. Le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a pris note des vues exprimées par le CCQAB et a recommandé que la fréquence de présentation du rapport de situation au Conseil reste à l'étude. Il a également demandé que cette question soit soumise aux membres du Conseil pour examen.
3. Le Secrétariat propose qu'à l'avenir tous les rapports d'audit externe destinés au Conseil soient accompagnés d'une réponse du Secrétariat et d'un plan d'action relatif à la mise en oeuvre des recommandations qu'ils contiennent. Conformément aux recommandations du CCQAB et de la FAO, un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de toutes les recommandations d'audit serait présenté au Conseil à sa session annuelle.
4. Le présent document inclut les observations du Commissaire aux comptes sur les recommandations dont la mise en oeuvre est déclarée achevée par le Secrétariat. Conformément à la demande du Conseil, le présent document couvre aussi le Rapport du Commissaire aux comptes intitulé "La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial?" (WFP/EB.2/2007/5-C/1); il présente toutes les recommandations, les suites données par le Secrétariat et les observations formulées par le Commissaire aux comptes sur les recommandations dont la mise en oeuvre est achevée. Comme indiqué au Conseil à sa première session ordinaire tenue en janvier 2008 (WFP/EB.1/2008/6-B/1), quatre de ces cinq recommandations ont déjà été appliquées. Seules les recommandations en souffrance figurent dans le tableau.
5. Le tableau ci-après résume les recommandations en souffrance au 31 décembre 2007. Trois de ces six recommandations non mises en oeuvre en décembre 2007 (soit 50 pour cent) sont déclarées comme ayant été appliquées au 31 mars 2008.

Rapport d'audit	Date du rapport	Recommandations dont la mise en œuvre était en cours en décembre 2007 (ou reçues ultérieurement)	Recommandations dont la mise en œuvre était achevée en mars 2008	Mesures exécutées (%)
Mise à niveau du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS)	Mai 2005	1	0	0
Vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour 2004–2005	Juin 2006	1	0	0
Rapport du Commissaire aux comptes sur les coûts et avantages des nouvelles initiatives destinées à mieux faire connaître l'Organisation	Juin 2007	3	3	100
Rapport du Commissaire aux comptes intitulé "La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial?"	Septembre 2007	1	0	0
Total		6	3	50

RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
Mise à niveau du Système mondial et réseau d'information du PAM (WFP/EB.A/2005/6-B/1/Rev.1)				
Prise en charge du système par les utilisateurs et procédures d'approbation par le biais des essais				
1. Recommandation 8 Pour permettre une évaluation axée sur l'efficacité de la mise à niveau pour atteindre l'objectif fixé de réduction du coût global de la maintenance, nous recommandons que le PAM envisage de: quantifier les économies attendues de la réduction des ressources découlant au Siège de la mise à niveau et de l'externalisation prévue des activités actuellement effectuées en interne; et définir un objectif spécifique en matière de réduction des coûts du système de maintenance par rapport auquel la mise à niveau pourra être étudiée.	<p>La phase de mise au point de la stratégie a donné lieu à une estimation globale des économies potentielles, au Siège et sur le terrain. Le travail d'analyse permettra de progresser en tirant parti des estimations existantes et de fixer les objectifs à atteindre.</p> <p>La structure de gouvernance servira à garantir que le choix du champ d'application de la mise à niveau et des solutions tient compte des problèmes concrets mis en évidence par les divisions.</p>	<p>L'estimation des économies potentielles est achevée et les objectifs généraux et spécifiques concernant les modes opératoires ont été fixés pendant la phase d'analyse. La définition des objectifs généraux et spécifiques concernant les modes opératoires durant la phase "à venir" a commencé en mai 2006.</p> <p>Le plan détaillé définira les domaines couverts par le logiciel SAP et le degré d'adaptation nécessaire.</p> <p>Le Secrétariat sera plus à même d'estimer les coûts de maintenance du système lorsque la phase de conception détaillée et les plans opérationnels seront achevés en mai 2007.</p> <p>Les domaines des applications et le nombre de lacunes exigeant des adaptations ont été identifiés. Ces dernières seront parachevées lorsque l'ajustement de la portée du projet et la modification de sa conception actuellement en cours seront terminés en octobre 2007. Le Secrétariat sera alors en mesure d'estimer avec une plus grande précision les coûts de maintenance de l'ensemble du système.</p>		



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
Vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour 2004–2005 (WFP/EB.A/2006/6-A/1/3)				
Gouvernance et contrôle interne				
1. Recommandation 1 Afin de renforcer l'indépendance du Comité d'audit et de mieux aligner les mécanismes du PAM sur les pratiques optimales de gouvernance, je recommande que le Conseil d'administration reconnaisse officiellement le rôle et le mandat du Comité d'audit.	Comme indiqué par le Commissaire aux comptes, le Directeur exécutif entend améliorer la gouvernance du PAM en augmentant le nombre de membres externes au sein du Comité d'audit. La recommandation du Commissaire aux comptes s'adresse au Conseil d'administration, et le Secrétariat agira conformément aux instructions du Conseil.	Aucune action n'est projetée par le Secrétariat, en attendant la décision du Conseil d'administration.	Aucune action n'est projetée par le Secrétariat, en attendant la décision du Conseil d'administration.	En réponse à une demande formulée par le Président du Conseil d'administration, en avril 2008 nous avons donné au Conseil des avis indépendants sur les pratiques optimales se rapportant au Comité d'audit du PAM.
Rapport du Commissaire aux comptes sur les coûts et avantages des nouvelles initiatives destinées à mieux faire connaître l'Organisation (WFP/EB.A/2007/6-D/1)				
Adéquation de la stratégie				
1. Recommandation 2 Nous recommandons au Secrétariat de veiller à ce que toute stratégie concernant le secteur privé: <ul style="list-style-type: none"> • calcule et recouvre l'intégralité des coûts, y compris les coûts du crédit ou des autres modes de financement; • précise le taux de rendement de l'investissement effectif; et • prenne en compte les risques de ne pas obtenir les fonds escomptés auprès du secteur privé. 	La recommandation est acceptée. Tous les dons provenant du secteur privé sont assujettis au prélèvement de 7 pour cent au titre des coûts d'appui indirects (CAI) comme le requiert le Règlement financier du PAM, et soumis aussi à l'obligation de couvrir les frais de gestion et d'utilisation du don. Le taux de rendement des activités de relation avec les bailleurs de fonds du secteur privé sera calculé annuellement.	Une consultation informelle, en juillet 2007, a permis aux membres du Conseil d'échanger leurs points de vue sur la question. Il a été décidé, en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration, de remettre à la première session ordinaire du Conseil d'administration, en février 2008, la présentation du document de stratégie concernant les partenariats et la mobilisation de fonds auprès du secteur privé. Une deuxième consultation informelle à ce sujet a eu lieu le 17 décembre 2007.	La stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé approuvée à la première session ordinaire du Conseil tenue en février 2008, porte sur les questions ayant trait à cette recommandation. Cette recommandation est considérée comme appliquée.	À sa session tenue en février 2008, le Conseil a décidé de réexaminer le modèle d'autofinancement des activités de mobilisation de fonds auprès du secteur privé afin de l'harmoniser avec toute nouvelle planification stratégique.



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
	<p>La Division des relations avec le secteur privé (FDP) soumettra au Conseil d'administration sa stratégie de collecte de fonds privés pour veiller à sa cohérence avec les objectifs de collecte de fonds.</p>			
<p>2. Recommandation 3</p> <p>Nous encourageons le Secrétariat à fixer des objectifs de résultat solides dans les futures stratégies de communication:</p> <ul style="list-style-type: none"> • quantifier les coûts prévus à recouvrer dans un délai fixé; et • établir des objectifs pour augmenter les financements à obtenir par rapport aux niveaux existants. 	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La communication et le plaidoyer peuvent contribuer à sensibiliser le grand public, les bailleurs de fonds, le secteur privé et les hauts responsables politiques au problème de la faim et aux activités du PAM. Le plaidoyer est souvent décisif pour l'obtention d'appuis financiers dans un environnement compétitif de collecte de fonds.</p>	<p>La stratégie de collecte de fonds privés précise l'augmentation des financements et les coûts afférents.</p> <p>De par leur nature, il est rarement possible de démontrer le lien direct existant entre une activité de communication et de sensibilisation particulière et le niveau de fonds collecté. Il existe toutefois des exemples notables (Niger, Darfour, Cambodge) où le lien direct entre la sensibilisation et la mobilisation des ressources est évident.</p> <p>Le Secrétariat invite à se référer aux mesures adoptées pour donner suite à la recommandation 2, ci-dessus.</p>	<p>Un examen plus poussé du lien existant entre les activités de communication et de sensibilisation et les montants mobilisés sera entrepris par le Conseil durant les consultations et réunions qui auront lieu avant et pendant la session annuelle du Conseil, en juin 2008. Le Secrétariat présentera également au Conseil pour examen, au cours de sa session annuelle de 2008, un document sur la stratégie de communication.</p> <p>Cette recommandation est considérée comme appliquée.</p>	<p>La stratégie du PAM en matière de mobilisation de fonds auprès du secteur privé examinée par le Conseil en février 2008 anticipe une augmentation des financements et des coûts afférents.</p> <p>Nous étudierons l'état des discussions sur la stratégie de communication du PAM qui doit être présentée séparément au Conseil d'administration en juin 2008.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO	
Obtention et estimation des principaux avantages					
3.	<p>Recommandation 8</p> <p>Nous invitons le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour fixer des objectifs réalistes à mettre en regard des résultats et à prendre en compte le risque de besoins imprévus, par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en analysant les coûts avant de s'engager dans des activités d'envergure afin d'évaluer les risques pour le PAM; • en encourageant les partenaires à assumer la responsabilité de tout risque résiduel dans le cadre de leur participation aux événements; et • en surveillant les résultats au regard des objectifs fixés compte tenu de l'expérience antérieure ou des conseils d'experts pour garantir la rentabilité des événements. 	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les éléments de cette recommandation qui se réfèrent à la Marche mondiale contre la faim sont traités à la recommandation 4.</p>	<p>Pour ce qui est du deuxième point, l'objectif initial de faire financer 10 pour cent de toutes les recettes par le secteur privé était une ambition optimiste plus qu'une évaluation réaliste des possibilités. À l'époque, la capacité d'évaluation du potentiel n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui. La stratégie à venir en matière de partenariat avec le secteur privé se fonde sur une analyse solide et réaliste.</p>	<p>Le Secrétariat invite également à se référer aux mesures adoptées pour donner suite à la recommandation 2, ci-dessus.</p> <p>Cette recommandation est considérée comme appliquée.</p>	<p>En février 2008 le Conseil d'administration a décidé que les résultats obtenus au regard des objectifs figureraient dans les rapports annuels.</p> <p>Nous examinerons le risque de besoins imprévus et la solidité des objectifs de financement lors de l'examen des rapports annuels à venir.</p>





Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO	
La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial? (WFP/EB.2/2007/5-C/1)					
<i>Des orientations suffisantes sont données au sujet des responsabilités de contrôle et de gestion</i>					
1.	<p>Recommandation 1</p> <p>Nous encourageons le Secrétariat à chercher, dans le cadre de son examen de la restructuration de l'Organisation, s'il est réellement justifié de maintenir le dispositif régional existant, en particulier:</p> <p>i) en examinant la marge de souplesse que les conditions actuelles offrent pour répondre à des besoins opérationnels changeants et en étudiant le nombre approprié de bureaux de pays auxquels chaque bureau régional doit apporter son appui;</p>	<p>Le PAM a examiné la structure et l'emplacement des bureaux régionaux depuis qu'il a mis en œuvre sa politique de décentralisation. Dernièrement, les structures du Bureau régional de Dakar (ODD), du Centre régional de Yaoundé pour l'Afrique centrale (ODDY), du Bureau régional de Kampala (ODK), et du Bureau régional de Johannesburg (ODJ) ont été revues lors de la préparation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009.</p> <p>i) La recommandation est acceptée. Pendant la préparation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009, la direction générale a passé en revue la situation des bureaux régionaux et des bureaux de pays et a recommandé d'y apporter un certain nombre de changements pour répondre à des besoins opérationnels différents. Par exemple, les responsabilités d'ODDY ont été assumées par ODD, et ODK et ODJ seront fusionnés pour ne devenir qu'un seul bureau régional. Ces deux changements prendront effet en 2008.</p>	<p>Les mesures prises par le Secrétariat lors de l'examen de la structure et de l'emplacement des bureaux régionaux qui ont abouti à une nouvelle structure institutionnelle et hiérarchique, ainsi que les diverses consultations menées durant la préparation du Plan de gestion 2008-2009 ont tenu compte de cette recommandation dont la mise en œuvre est désormais jugée achevée.</p>	<p>Aucune autre action n'est requise.</p>	<p>Le Secrétariat a examiné la structure de l'Organisation et continue d'élaborer la stratégie de gestion avec le Conseil d'administration.</p> <p>Nous examinerons l'efficacité de la rationalisation des opérations par rapport aux besoins opérationnels dans le cadre des visites qui seront effectuées sur le terrain en 2008.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
ii) en étudiant la nécessité d'adapter les allocations de vivres au niveau régional sur le nombre de bénéficiaires en temps utile; et	ii) La recommandation n'est pas justifiée. Le volume des produits alimentaires n'est pas directement proportionnel aux services d'appui que doivent fournir les bureaux régionaux et le Siège. En fait, il est souvent inversement proportionnel dans la mesure où les bureaux de pays qui fournissent une assistance à un nombre plus restreint de bénéficiaires peuvent avoir besoin de plus d'appui des bureaux régionaux et du Siège que ceux qui fournissent une assistance à un plus grand nombre de bénéficiaires. De plus, la corrélation entre le nombre de bénéficiaires et le volume des produits alimentaires dépend du type, de la durée et de la complexité du programme, des capacités des gouvernements hôtes, de l'infrastructure physique du pays et des activités menées dans le contexte de l'Objectif stratégique 5. Il serait utile de comparer les opérations de petite, moyenne et grande envergure et les ressources qu'elles exigent.			



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
<p>iii) en examinant les possibilités pour les services de soutien d'exploiter plus rationnellement la proximité géographique des bureaux de pays qui se trouvent dans d'autres régions ou ont été créés par d'autres organismes des Nations Unies.</p>	<p>iii) Le Département des opérations (OD) a, lors de la préparation du Plan de gestion, procédé à une étude pour veiller à ce que les services d'appui soient fournis aux bureaux de pays de façon efficace et économique.</p> <p>Cette étude a débouché sur une rationalisation et un renforcement des services d'appui que les bureaux régionaux et le Siège fournissent aux bureaux de pays.</p> <p>Les entrepôts de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies sont un bon exemple des avantages que peut avoir la fourniture d'un appui et la proximité géographique des bureaux d'une même région lorsque doit être mise sur pied une intervention immédiate. Ces entrepôts se trouvent à Brindisi (Italie), à Panama, à Accra (Ghana) et à Doubaï. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement malaisien afin d'établir un autre entrepôt à Subang.</p>			

Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
<p>2. Recommandation 2</p> <p>Nous recommandons que le Secrétariat mette au point des cadres améliorés de contrôle de la direction approuvés d'un commun accord par les bureaux régionaux et les bureaux de pays et examinés par la Division des services de contrôle (OSD), qui:</p> <p>i) établissent plus clairement les responsabilités cohérentes de contrôle par la direction des opérations au niveau des régions et des pays; et</p> <p>ii) assurent un contrôle approprié et indépendant des projets régionaux par la direction.</p>	<p>Les instructions concernant le cadre de contrôle de la gestion figurant dans la directive du Département des opérations intitulée "Lignes directrices concernant la structure type, les définitions des unités, la répartition et l'allocation des tâches, les définitions fonctionnelles, les méthodes de travail et les délégations de pouvoirs des bureaux du Département des opérations" (OD 2000/004 en date du 10 novembre 2000) et sa version révisée, figurant dans le "Rapport sur les conclusions de l'examen des opérations" daté d'avril 2005, seront révisées comme recommandé.</p>	<p>Le Secrétariat s'est engagé à modifier les instructions existantes concernant le cadre de contrôle de la gestion ainsi que les publications connexes et prévoit d'achever ce travail en décembre 2008.</p>	<p>Le Secrétariat a engagé des discussions avec les directeurs concernés et démarré les travaux préparatoires d'examen des instructions existantes concernant le cadre de contrôle de la gestion, conformément à la recommandation de l'audit.</p>	
<i>Un transfert approprié de compétences et de ressources du Siège au terrain</i>				
<p>3. Recommandation 3</p> <p>Nous encourageons le Secrétariat à faire en sorte que les ressources allouées au siège, aux régions et aux bureaux de pays correspondent à la charge de travail de chaque niveau et chaque unité de l'Organisation.</p>	<p>Le PAM a saisi l'occasion offerte par la préparation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009 pour veiller à ce que les bureaux de pays ayant une charge de travail différente reçoivent des ressources correspondant à leurs besoins. Par exemple, il est introduit un système de "dédoublage des fonctions" pour qu'un directeur de pays d'un pays voisin ou le bureau régional supervise et gère des bureaux de pays sélectionnés.</p> <p>De même, dans le cas des bureaux régionaux et des services du Siège, les</p>	<p>La recommandation a été appliquée grâce aux mesures prises par le Secrétariat pendant la préparation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009 pour que les bureaux de pays ayant une charge de travail différente reçoivent des ressources correspondant à leurs besoins.</p>	<p>Aucune action supplémentaire n'est requise.</p>	<p>Lors de nos activités quotidiennes sur le terrain, nous vérifierons que les ressources allouées par le Secrétariat correspondent aux besoins opérationnels.</p>





Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
	<p>responsabilités et la nature du travail de chaque service du bureau régional et du Département des opérations ont été analysées et l'allocation des ressources déterminée en conséquence.</p> <p>Il a été organisé un examen par les parties prenantes lors de la préparation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009. Le groupe, composé des cadres supérieurs des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège, a longuement réfléchi avant de recommander des niveaux de ressources fondés sur l'examen et un ordre de priorités rigoureux.</p>			
<p>4. Recommandation 4</p> <p>Nous recommandons que le Secrétariat fasse en sorte que des processus efficaces et améliorés soient appliqués en matière de nominations nouvelles ou renouvelées de personnel en fixant des durées appropriées et financièrement rationnelles pour les contrats de fonctionnaires et les affectations de consultants.</p>	<p>Il a été constitué au Siège une équipe chargée des contrats et un groupe de service consultatif pour que les services de qualité requis soient fournis rapidement aux divisions du PAM devant procéder à des recrutements et pour gérer tous les aspects des divers types de contrats et des outils contractuels applicables (établissement des nominations, demandes de renseignement, paiements) de manière cohérente et efficace, spécialement en période de crise.</p>	<p>Le Secrétariat a pris des mesures pour garantir la qualité et la rapidité du service en ce qui concerne le recrutement du personnel, notamment en situation d'urgence. En outre, l'introduction de l'outil de suivi "AskHR" a permis d'améliorer encore le suivi de la qualité et de la rapidité des actions mises en place.</p> <p>Cette recommandation est considérée comme appliquée.</p>	<p>Aucune action supplémentaire n'est requise.</p>	<p>Nous déterminerons dans quelle mesure le Secrétariat supervise l'efficacité du recrutement des fonctionnaires et de l'affectation des consultants et nous vérifierons que l'outil de suivi "AskHR" permet effectivement d'améliorer les résultats.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO
	<p>Depuis lors, l'équipe chargée des contrats et le groupe des services consultatifs ont considérablement réduit le nombre de cas d'inexactitudes et d'incohérences en rationalisant le travail, en veillant à ce que les paiements soient dûment traités et en répondant de façon cohérente aux demandes de renseignements.</p> <p>Depuis 2005, l'application d'un système de modèle contractuel standard (Chameleon/Citrix Online Platform) a également ramené les délais requis pour l'établissement de contrats de consultant de plus de dix jours ouvrables à moins de cinq, sans que la qualité du service en souffre. Les services des équipes chargées des contrats et des indemnités seront suivis au moyen du système "AskHR", qui a fait apparaître une accélération des procédures.</p> <p>L'équipe chargée des contrats et le groupe des services consultatifs ont élaboré des modèles systématiques de répartition des tâches et des opérations qui facilitent l'application de ces méthodes dans d'autres environnements.</p>			



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures prises à la date de décembre 2007	Mesures prises à la date de mars 2008	Commentaires du NAO	
Utilisation efficiente et rationnelle des ressources dans la décentralisation					
5.	<p>Recommandation 5</p> <p>Nous recommandons qu'en examinant les moyens de réduire les coûts de façon à les adapter aux fonds disponibles, le Secrétariat étudie s'il serait possible d'accroître l'efficacité des structures opérationnelles et des dispositifs de soutien existants grâce à la rationalisation des infrastructures régionales en fonction des besoins et à des formules plus économiques.</p>	<p>La recommandation est acceptée. La question a été abordée par la direction générale lors de la préparation du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009, ainsi qu'il apparaît dans les réponses du Secrétariat au sujet des recommandations 1 et 3 ci-dessus, par exemple: i) examen par les parties prenantes; ii) réorganisation du PAM; et iii) introduction du système de "dédoulement des tâches": ainsi, São Tomé-et-Principe doit être supervisé par le bureau du PAM au Cameroun et les activités en Namibie, au Lesotho et au Swaziland doivent être supervisées par le Bureau régional de Johannesburg. Le PAM a également adopté les dispositions prises en matière de couverture régionale par les autres organismes des Nations Unies. Ces efforts se poursuivront.</p>	<p>Le Secrétariat rappelle les mesures prises au titre des recommandations 1 et 3 citées plus haut qui se rapportent également à cette question.</p> <p>Cette recommandation est considérée comme appliquée.</p>	<p>Aucune action supplémentaire n'est requise.</p>	<p>Nous examinerons l'efficacité des nouvelles initiatives en comparant dans nos futurs rapports les résultats avec le financement disponible.</p>

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CAI	coûts d'appui indirects
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDP	Division des relations avec le secteur privé
NAO	National Audit Office
OD	Département des opérations
ODD	Bureau régional de Dakar
ODDY	Centre régional de Yaoundé pour l'Afrique centrale
ODJ	Bureau régional de Johannesburg
ODK	Bureau régional de Kampala
OSD	Division des services de contrôle
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM